Faculté de médecine

Bureau de l'éthique clinique

LE REPRÉSENTANT







L'ÉTHIQUE CLINIQUE ME GUIDE

Faculté de médecine



Faculté de médecine Bureau de l'éthique clinique

CONFLITS D'INTÉRÊTS

HONNÊTETÉ, TRANSPARENCE, PROFIT OU BÉNÉFICE PERSONNEL

Un questionnement constant est encouragé afin de reconnaître les situations et contextes où, malgré une apparence d'impartialité et de transparence, une influence indue ou un conflit d'intérêt peuvent survenir. Dans ces relations, chacun a son rôle, ses objectifs et ses responsabilités. Il est important de le reconnaître et de prendre conscience des biais issus de l'influence de l'industrie.

3. RÈGLES

- 3.4. Tout membre de la faculté doit exercer son autonomie professionnelle de façon indépendante, sans que son jugement ne soit influencé par des perspectives de profit ou de bénéfice personnel.
- 3.5. Tout membre de la faculté doit poursuivre son activité professionnelle avec un souci constant d'honnêteté et de transparence,
- 3.5.1. En sachant reconnaître les conflits d'intérêts dans lesquels il peut se trouver afin de les éviter ou de les déclarer.



